

C. LES ACTIONS

2014-2018

ACTION N° 2.3.1 : RENFORCER ET ADAPTER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ACCUEIL TEMPORAIRE

LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un nombre de SAMSAH et de SAVS insuffisant pour bien accompagner les personnes handicapées et plus particulièrement les anciens travailleurs handicapés ❖ Un nombre de places d'accueil temporaire ne couvrant pas tout le territoire départemental et ciblé principalement sur la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés ❖ Une offre complémentaire proposée par des associations méconnues 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Proposer une offre diversifiée sur le territoire ❖ Étendre l'offre départementale pour proposer une réponse de proximité ❖ Mieux accompagner les personnes à domicile ❖ Apporter des temps de répit aux aidants

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Développer les services d'accompagnement pour adultes handicapés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer les SAVS et les SAMSAH 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appel à projet pour les créations de places de SAMSAH et SAVS ❖ Création de 20 places supplémentaires de SAVS d'ici 2018 ❖ Création de 20 places SAMSAH psy au début du schéma
B- Prévenir la fragilité à domicile	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer l'accueil de jour Alzheimer ❖ Développer l'hébergement temporaire Alzheimer 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recensement et identification des offres existantes puis évaluation des manques ❖ Benchmark et étude territoriale sur les modalités de fonctionnement et de tarification ❖ Cahier des charges précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement ❖ Création de places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire d'ici 2018 sous réserve d'un financement de l'ARS

Pour qui ?

- ❖ Personnes handicapées et personnes âgées
- ❖ Leurs familles

Par qui ?



Avec qui ?

- ❖ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...

➔ Pour aller plus loin, vous pouvez vous reporter à l'annexe avec les fiches actions techniques complètes

ACTION N° 2.3.2 : ADAPTER ET DÉVELOPPER L'ACCUEIL FAMILIAL

LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un dispositif majoritairement utilisé par les personnes handicapées: les personnes accueillies en accueil familial sont aux deux tiers des personnes handicapées et le tiers restant sont des personnes âgées ❖ Un dispositif mal connu ❖ Une offre principalement rurale avec des désertifications sur certaines zones géographiques du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer l'offre d'accueil familial en complémentarité avec les offres existantes ❖ Diversifier les modalités d'accueil en accueil familial ❖ Mieux accompagner les personnes accueillies

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Développer des solutions de répit ou de transition entre domicile et institution	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Diversifier et adapter les temps et modalités d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Temps partiel, temps séquentiel ❖ Accueil de jour ❖ Hébergement temporaire, accueil d'urgence, accueil de nuit ❖ Période d'essai avant un hébergement permanent en accueil familial
B- Étudier les évolutions du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer l'accueil familial salarié d'un établissement social et médico-social ❖ Envisager l'accueil familial regroupé ❖ Renforcer les liens entre les professionnels pour proposer des solutions d'hébergement adaptées ❖ Favoriser le développement de l'accueil familial en milieu urbain 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recensement et évaluation des expérimentations de "salarariat" des accueillants familiaux ❖ Financement de nouvelles places en accueil familial ❖ Développement de l'offre: 15 places d'accueil familial ❖ Développement de la convergence des agréments des assistants familiaux et des accueillants familiaux ❖ Sensibilisation des bénéficiaires du RSA sur ce métier ❖ Recensement et communication sur les aides existantes pour l'amélioration du logement
C- Mieux prendre en charge les personnes accueillies	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Élaborer des outils structurants pour renforcer la connaissance de la personne accueillie ❖ Informer les personnes et leurs aidants sur les droits 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Charte des droits et libertés des personnes accueillies ❖ "Une fiche de vie" type pour chaque personne accueillie, regroupant toutes les informations utiles ❖ Un "classeur type" de l'accueilli permettant de centraliser les informations disponibles sur les personnes accueillies par tous les acteurs

Pour qui ?

- ❖ Personnes accueillies
- ❖ Les familles des accueillies
- ❖ Accueillants familiaux

Par qui ?



Avec qui ?

- ❖ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...

ACTION N° 2.3.3 : DÉVELOPPER LES ACTIONS INNOVANTES EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE ET DU BIEN ÊTRE À DOMICILE

2014-2018



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ De nouveaux dispositifs en cours de déploiement pour faire face au vieillissement de la population ❖ Une désertification médicale ❖ Des actions départementales sur d'autres secteurs ayant un impact sur la prise en charge des personnes âgées et handicapées ❖ Des actions expérimentées au niveau national pouvant bénéficier au département 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Proposer des actions en faveur du bien être et de l'autonomie à domicile ❖ Participer à des expérimentations nationales ❖ Pouvoir transposer en Loir-et-Cher des expérimentations réussies dans d'autres départements ❖ Offrir des solutions diversifiées et les plus adaptées possibles au besoin des personnes ❖ Éviter la survenance de la dépendance, ou tout au moins la limiter ❖ Favoriser le soutien à domicile des personnes en situation de dépendance ❖ Chercher des alternatives à la désertification médicale en Loir-et-Cher ❖ Avoir un meilleur suivi du plan d'aide et des heures effectuées par les SAAD

	QUOI ?	COMMENT ?
<p>A- Contribuer au développement des projets bien-être et autonomie déjà lancés dans le département</p> <p>Loir&Cher 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Télégestion "Tranquidom41" ❖ Pack domotique et téléassistance avancée "Dom@dom41" ❖ Participation au consortium ICARE ❖ Maison Bleue 41 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tranquidom 41 : Poursuite de l'équipement et l'accompagnement des organismes agréés de services à la personne OASP et des usagers ❖ Dom@dom 41 : Sensibilisation, équipement et accompagnement des usagers ainsi que les prescripteurs ❖ Ic@re : Participation à l'expérimentation et à son évaluation pour en faire bénéficier le département ❖ Maison Bleue 41 : positionnement comme pôle de ressources
<p>B- Étudier de nouvelles solutions de logements autonomes ou d'accompagnement à domicile</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L'habitat collectif/regroupé adapté avec mutualisation des besoins en aide humaine et d'un lieu ressource/commun pour favoriser le lien social ❖ L'adaptation des foyers-logements ❖ L'EHPAD "Hors les murs" 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Benchmark sur les solutions innovantes déployées ❖ Groupe de travail dédié ❖ Évaluation des expérimentations au niveau national pour une éventuelle implantation dans le département
<p>C- Étudier le développement de nouvelles technologies en établissement</p> <p>Loir&Cher 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Géron-technologies en EHPAD : Domotique, télé-médecine... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Benchmark sur les solutions innovantes déployées ❖ Groupe de travail dédié ❖ Suivi du déploiement de la télé-médecine en EHPAD favorisant l'accès à la santé
<p>D- Contribuer aux actions favorisant l'accès à la santé et concourant au maintien à domicile</p> <p>Loir&Cher 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ PAÏS ❖ Les maisons pluridisciplinaires de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Plan "Toubib, où est notre toubib ?"

Pour qui ?

- ❖ Les personnes âgées et les personnes handicapées
- ❖ Les porteurs de projets innovants

Par qui ?



Avec qui ?

- ❖ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...